

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

**M. FOURNEL Yves**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, après Germaine Tillon, donnant son nom à une nouvelle école du 2<sup>e</sup> arrondissement, voici par cette délibération Julie-Victoire Daubié, donnant son nom à une nouvelle école du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Cette femme sera, elle aussi, un exemple pour les écolières et les écoliers, ayant été la première femme en France à obtenir le BAC en 1861, et la première à obtenir la licence es lettres en 1872 à la Sorbonne, quand les femmes n'avaient pas le droit d'assister aux cours, mais avaient quand même le droit de se présenter à l'examen.

Julie-Victoire Daubié passe le BAC à Lyon car deux hommes l'y aident sur le plan administratif, deux saint-simoniens : le recteur Jean-François Petit de la Saussaye et l'Adjoint au Maire de Lyon François-Barthélémy Arlès-Dufour. Honneur à eux.

Quel parcours de Julie Daubié à nous, mais quelles analogies aussi. Quelle énergie à cette femme, nécessaire pour oser franchir ce que j'appellerai « le plafond de béton » car à cette époque on osait dire clairement qu'il n'était pas question que les femmes soient trop éduquées. Aujourd'hui, nous nous heurtons encore au « plafond de verre » : les femmes réussissent mieux leurs études que les hommes, mais moins bien leur parcours professionnel, car la maternité gêne leur progression, et le refus du partage des pouvoirs reste ancré.

Julie Daubié a aussi choisi une activité très originale pour une femme du 19<sup>e</sup> siècle : elle devient journaliste économique. Et elle s'est aussi engagée toute sa vie pour le développement de l'éducation des enfants, pour la reconnaissance des enfants adultérins, et pour le droit de vote des femmes qui « moraliserait la vie politique », c'est elle qui le dit.

Par cette belle nouvelle dénomination, la Ville de Lyon essaie de rattraper son retard -qui est celui de toutes les villes françaises- en matière de féminisation des noms de rues et de lieux : c'est l'action n° 20 du Plan d'action que nous avons voté il y a juste un an.

Et je profite de ces jours autour du 8 mars pour vous dire que ce Plan avance : quelques exemples :

- Nous ouvrons ce mois-ci -en partenariat avec l'Association le Mas- les deux logements d'hébergements d'urgence mis à disposition par le CCAS de la Ville pour des femmes victimes de violences et qu'il faudrait mettre à l'abri.

- Dans trois quartiers en politique de la ville, l'étude sur les discriminations multi factorielles faites aux femmes est en cours, avec le laboratoire de Lyon 2 : le GREPS.

- L'émission spéciale de « Lyon cité campus » est diffusée ce mois sur TLM pour donner des informations aux étudiantes et étudiants concernant les parcours universitaires ouvrant aux métiers liés à l'égalité femmes-hommes.

- Nous travaillons avec la ville de Nantes sur la faisabilité d'inscrire une clause de non discrimination femmes-hommes dans les marchés publics.

- Les sacs à dos et les bavoirs pour les nouveaux pères salariés de la Ville de Lyon sont achetés, et le document joint qui présente leurs droits de père pouvant s'occuper de leurs enfants est en cours d'impression.

- Le pass culture a été rénové, avec une offre plus large, et nous pourrions voir s'il profite mieux aux étudiants, car nous œuvrons pour l'égalité dans les deux sens.

- Le 6 avril prochain, les conseils de quartiers seront réunis ici même pour réfléchir sur la question des discriminations, et en particulier celles touchant les femmes.

- Plusieurs crèches sont ouvertes ou agrandies en 2012/2013 : les Roseaux, Savoie Lamartine, Bulle d'éveil, Couffins Couffins, Alix, Monchabotté, Popy, Graines de malice, St Rambert et Une souris verte. Je ne vous cite pas toutes les actions mais je vous en fais ce petit bilan en profitant de cette journée proche du 8 mars.

Nous voyons que le 8 mars, c'est toute l'année à la Ville aussi ! Et je vous invite encore demain pour la soirée officielle à 18 h sur le thème que nous avons choisi cette année « Femmes, emploi, inégalité » et on l'espère avec plus d'égalité dans l'avenir : c'est la raison pour laquelle le « in » a été barré.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)